

FLOW&ART
ATELIER COLLECTIF MOUV&ART
Expression corporelle, danse libre et créativité

Règlement intérieur et conditions générales – Année 2026-2027

1. Objet

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement, de sécurité et de vie collective applicables aux ateliers Mouv&Art, ateliers de danse libre et de créativité. Toute inscription implique l'adhésion complète à ces conditions.

2. Inscriptions et conditions d'accès

Les ateliers sont ouverts aux adultes (16 ans et plus), pour les moins de 18 ans, une autorisation des parents ou tuteur est demandé lors de l'inscription. L'inscription est effective après : la réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé, le règlement des frais d'inscription ou de participation, l'acceptation du présent règlement. Le nombre de participant.es est limité pour garantir la qualité et la sécurité de la pratique.

3. Règles de vie et respect mutuel

Chaque participant.e s'engage à respecter les autres, à adopter une attitude bienveillante et non jugeante. Les échanges, créations et confidences partagés pendant l'atelier sont strictement confidentiels. Le consentement est nécessaire pour toute interaction physique (danse à deux, contact, guidage).

4. Sécurité et santé

Les participant.es s'engagent à informer l'animatrice de tout problème de santé ou contre-indication médicale pouvant impacter la pratique. La participation se fait sous la responsabilité de chacune : il est demandé d'écouter son corps et de respecter ses limites. Il est conseillé d'avoir une tenue souple et confortable, ainsi que des chaussures adaptées (ou de pratiquer pieds nus/chaussettes antidérapantes). L'espace de danse doit être respecté : pas d'objets dangereux, respect du matériel fourni (rubans, tissus, papiers, crayons...). En cas de malaise, blessure ou accident, prévenir immédiatement l'animatrice médiatrice artistique.

5. Urgences médicales

En cas d'urgence médicale, l'animatrice médiatrice artistique contactera les services de secours (15/112) et, si possible, la personne à prévenir indiquée sur la fiche d'inscription. Chaque participante doit fournir des coordonnées d'urgence (nom + téléphone d'un proche).

6. Modalités de remboursement et d'annulation

En cas d'annulation par l'animatrice médiatrice artistique (maladie, cas de force majeure), la séance sera reportée ou remboursée. Les frais d'inscription annuels (le cas échéant) ne sont pas remboursables. En cas d'abandon en cours de cycle, aucun remboursement ne sera effectué, sauf motif médical justifié par certificat.

7. Responsabilités et assurances

L'animatrice médiatrice artistique n'est pas responsable des vols ou pertes d'objets personnels. Chaque participant.e est responsable de ses effets personnels. Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile.

8. Acceptation du règlement

La participation à l'atelier vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Nom, prénom :

Date et Signature, précédées de la mention Lu et Approuvé :